

**A.S.A. DE L' AISNE SUPERIEURE**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DELIBERATIONS N° 2-2016**

**Date de convocation :** 24 mars 2016      **Date de réunion :** 7 avril 2016

**Nombre de voix en exercice :** 1 310

**Nombre de voix présentes et représentées :** 354

L'an DEUX MILLE SEIZE, le jeudi 7 avril à 11h15 se sont réunis en assemblée générale les Membres de l'Association Syndicale Autorisée de l'Aisne Supérieure légalement convoqués à la Salle des fêtes de Mouron.

**Sous la présidence de Monsieur Pascal CAMUS**

**Etaient présents en tant que syndic :**

Monsieur Pascal BOXEBELD  
Monsieur Pascal CAMUS  
Monsieur Jean François THIRIET  
Monsieur Luc DUTHOIT  
Monsieur René FRANCAERT  
Monsieur Dany HAULIN  
Monsieur Jean GODART  
Monsieur Bernard HAULIN  
Monsieur Luc MARCHAND  
Monsieur François TORTUYAUX

**Etaient Absents excusés avec pouvoir :**

Monsieur Benoit BOUDSOCQ, Fédération Départementale des Pêcheurs

Monsieur Adrien DEMAULJEAN, Conseiller technique à la Chambre d'Agriculture Service SUAT/UDASA

**ORDRE DU JOUR :**

- Rapport d'activités 2014-2015
- Renouvellement des syndicats du groupe 1
- Présentation du programme des travaux
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, il remercie la commune de Mouron pour la mise à disposition de la salle ainsi que la fédération Départementale des Pêcheurs représentée par M. Benoit BOUDSOCQ. Il informe l'assemblée qu'il s'agit d'une seconde réunion sur le même ordre du jour, et que les délibérations seront prises à la majorité des présents et représentés.

Il propose ensuite de suivre l'ordre du jour.

### **Rapport d'activités 2014-2015**

#### **2014** : *Présentation des travaux*

- Entretien ponctuel de l'Aisne
  - Entreprise MPF : 4 500 € HT
  - Frédéric BIGAULT: 1 053 € HT
  - Frais de presse : 360.24 € HT
  - Suivi des travaux UDASA: 500 € HT

#### *Participation financière :*

- |                                     |     |
|-------------------------------------|-----|
| – Agence de l'Eau Seine Normandie : | 40% |
| – Entente Oise-Aisne :              | 25% |
| – ASA:                              | 35% |

#### **2015** : *Poursuite du programme pluri annuel de travaux :*

- Entretien de la ripisylve de l'Aisne
  - Linéaire: 5 100 m
  - Coupe sélective des sujets arborescents
  - Désencombrement du lit
  - Installation d'un peigne
  - Mise en place de bouturages
- Restauration de 2 noues
  - Noue d'Oulchéry
  - Noue de Condé
- Mise en place de clôtures fixes et électriques sur 3 150 ml (protection de berges) et plantations
  - GAEC DUTHOIT PHILIPPOTEAUX: 18 350 € HT (entretien restauration)
  - Germain BOSSUS, Luc DUTHOIT et Jean GODART : 10 940 € HT (clôtures)
  - Suivi de travaux UDASA : 3 000 € HT

#### *Plan de financement*

- |                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| – Agence de l'Eau Seine Normandie :  | 80%                 |
| – Fédération de Pêche des Ardennes : | 15% (hors clôtures) |
| – ASA:                               | 5%                  |

### **Compte administratif 2015 :**

Le compte administratif est présenté à l'assemblée, lui indiquant qu'il a été approuvé précédemment par le comité syndical.

Le compte administratif établi en accord avec le receveur de l'Association est conforme au compte de gestion. La section de fonctionnement représente un excédent de 38 152.76 € section d'investissement de 0€. L'excédent global de clôture s'élève à 44 110.98 €.

### **Budget primitif 2016 :**

Les décisions suivantes sont prises :

- Section de fonctionnement :

Les membres du comité demandent le concours du receveur de Grandpré pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et acceptent de verser l'indemnité correspondante.

Le montant des taxes syndicales pour l'exercice 2014, à savoir :

- Classe 1 et 2 : 3,00 €

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 62 640.81 € et en section d'investissement à 0 €.

### **Renouvellement des syndics :**

Les syndics du groupe 1 sont à renouveler. Il s'agit de :

Lu MARCHAND  
Pascal CAMUS  
Jean GODART  
Bernard HAULIN  
Jean-François THIRIET  
Pascal BOXEBELD  
Dany HAULIN  
Bernard HERNOUX

Monsieur Bernard HAULIN indique ne pas souhaiter se représenter pour un nouveau mandat. Le Président prend note de sa démission. Il demande à l'assemblée s'il y a des candidats dans la salle pour intégrer ce groupe de syndics.

Monsieur Eric HAULIN et Monsieur Germain BOSSUS proposent leur candidature.

Les candidatures sont soumises au vote de l'assemblée :

Résultat des votes : Pour à l'unanimité.

Le groupe est donc renouvelé pour 4ans.

### **Point sur les travaux :**

L'ASA souhaite poursuivre son programme de travaux en 2016 avec une intervention sur la rivière entre Condé les Autry et Autry. Ce tronçon, d'une longueur de 2 600m, présente les mêmes caractéristiques de végétation que le tronçon précédemment entretenu à savoir une végétation arborescente avec quelques sujets inclinés, malades ou morts qu'il faudra sélectionner ainsi que des cépées de buissonnants ayant tendance à se développer sur la rivière limitant ainsi la section d'écoulement.

En complément, une étude de reconnexion d'une annexe hydraulique en aval du pont de Condé, sur une parcelle exploitée par M. Laurent POLICE est en cours et serait réalisée dans la continuité des actions déjà menées sur ces milieux.

Ces travaux seront accompagnés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80 % dans le cas où de la restauration de milieu est conjointe à de l'entretien. Une aide de 15% serait également attribuée par la fédération départementale des Pêcheurs des Ardennes dans le cadre d'aménagement favorisant la faune piscicole.

Le président demande à l'assemblée s'il y a des remarques à faire sur les travaux de la tranche 2016.

M. DUTHOIT indique que la tranche de travaux proposée présente une charge de travail moins importante que celle de 2015. Il fait également remarquer qu'un propriétaire est en cours d'exploitation des bois qu'il possède en bordure de rivière et que cette exploitation entraîne quelques dégâts sur la végétation bordant le cours d'eau. Il conclut en indiquant que le propriétaire s'est engagé à faire couper les arbres dégradés de bordure afin de ne pas accélérer l'encombrement de la rivière.

## Questions diverses :

Le conseiller indique que suite à la loi MAPTAM (modernisation des métropoles) une nouvelle compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est attribuée aux communes et transférée automatiquement aux communautés de communes. Cette obligation prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il a été demandé quel serait l'avenir des ASAs dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI. Le conseiller lui indique que plusieurs solutions « se dessinent », n'étant certainement pas exhaustives :

- Déclanchement de compétence pas les Communautés de Communes avec interventions sur les cours d'eau actuellement entretenus par les ASA => les ASAs peuvent être conservées avec désormais plus qu'une intervention sur les fossés ;
- Déclanchement de compétence par la ComCom avec appui financier aux structures présentes sur le territoire et réalisant déjà des travaux avec pourquoi pas accompagnement de la collectivité à l'extension du périmètre de l'ASA pour gérer un linéaire plus important de cours d'eau.
- Aucune évolution de la politique des ComCom avec comme indication que les travaux entrepris jusqu'aujourd'hui suffisent
- Pas de déclanchement de la compétence par la ComCom car aucun intérêt (pas d'enjeux sur le cours d'eau ou d'inondation).

Il faut savoir que l'objectif n'est pas d'intervenir sur l'ensemble des cours d'eau, certains étant à l'équilibre ne nécessitant pas spécifiquement des travaux de restauration ou un besoin afin de limiter le risque d'inondation.

Un point est également fait sur l'entretien des annexes hydrauliques. En effet, le président indique que les annexes sont quasiment toutes restaurées et peu d'entretien ont été réalisés jusqu'aujourd'hui. M. BOUDSOCQ, représentant de la Fédération des Pêcheurs, indique qu'un programme d'entretien est en cours. Celui-ci serait pris en charge par la fédé et consisterait en la réalisation d'actions d'entretien tel que le débroussaillage et « l'arrachage » de jeunes saules afin de maintenir les annexes ouvertes et faire perdurer leur fonctionnement. M. BOUDSOCQ indique également que sur certains secteurs Ardennais, lorsqu'une restauration de ce type est entreprise, un développement important de végétation invasive telle que la basamine ou la renouée prend place ce qui entraîne une banalisation du milieu et un effort beaucoup plus conséquent d'entretien afin « d'éradiquer » cette végétation et permettre le maintien de la fonctionnalité de l'annexe. Dans le cas de l'ASA de l'Aisne, le secteur est relativement préservé de cette végétation.

Il est rappelé que la première annexe restaurée sur l'ASA de l'Aisne date de 2010 avec l'annexe d'Autry et qu'un premier entretien serait nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 12h30.

Le Président,

Pascal CAMUS

